Diapositive 1

Mise en œuvre et suivi de la convention

© Handicap International juin 2007

Diapositive 2

➢ Mise en œuvre

- Les Etats parties à la Convention doivent :
  - abroger les lois contraires à la Convention (les supprimer)
  - Créer de nouvelles lois au niveau national pour mettre en œuvre les droits garantis par la Convention.
  - Inclure les personnes handicapées dans toutes leurs politiques.

© Handicap International juin 2007

Diapositive 3

➢ La coopération internationale

- Transfert de ressources, aide et expertise
  - tous types d'acteurs (Etats, société civile, organisations internationales, secteur privé) dans une perspective nord-sud mais aussi sud-sud
  - tous les domaines

- pour :
  - prendre en compte le handicap dans les programmes de coopération internationale
  - Faciliter la recherche, l'accès aux connaissances scientifiques et techniques, aux technologies.
  - Faciliter le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs.

© Handicap International juin 2007

Diapositive 4

➢ Les conférences des Etats parties

- Elles auront lieu tous les 2 ans.
- Elles ont un caractère coopératif : le but est de répondre aux questions concernant l'application de la Convention.
- La société civile devra y parler d'une voix unifiée, y partager son expérience, y porter des propositions concrètes.

© Handicap International juin 2007

Diapositive 5

➢ La mise en œuvre de la Convention passe par un développement inclusif

- Inclusion de la thématique du handicap dans tous les programmes de développement et à toutes les phases (programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation).
- La Convention reprend de manière transversale cette notion de développement inclusif au travers de nombreux articles.

© Handicap International juin 2007

Diapositive 6

➢ Le suivi

- création de dispositifs nationaux
- création d'un comité international de suivi :
  - Examen des rapports périodiques des Etats
  - Examen des rapports alternatifs de la société civile
  - Interprétation, explication de la Convention

© Handicap International juin 2007

Diapositive 7

➢ Le protocole facultatif

- Permet au comité de recevoir des plaintes individuelles ou collectives :
  - Tout particulier ou groupe de particuliers peut déposer une plainte
  - Le comité peut faire une enquête
  - Le comité peut faire des recommandations aux Etats

© Handicap International juin 2007

Diapositive 8

➢ En résumé : les étapes de la mise en œuvre de la Convention

- Ratification
- Changement de la législation nationale
- Changement des politiques
- Evolution des systèmes
- Evolution des services et des pratiques
- Impact effectif sur la vie des personnes handicapées

Challenges : réduire le fossé entre la législation / les politiques et pratiques / la vie des gens

Niveau national et local : niveau clef pour une mise en œuvre effective

© Handicap International juin 2007